



Contruction d'une piscine sans enquete public

Par **boisjm66**, le **14/11/2007** à **21:41**

Bonsoir rnrnJ'ai notre maire qui a decide avec le vote du conseil municipal de construire une nouvelle piscine.rnrnle maire n'a pas soumis cette piscine a l'enquete public.rnrnpeut elle quand meme construire cette piscinernrnquel peut etre notre recours comment qui saisir ou faire annuler le projet, sachant qu'il existe deja une piscine et que au surplus cette piscine vas servir a Mr lucas pour ces stage ou nageur proffessionelrnrnrndans l'attente rnrnbien cordialement